

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00084

Numéro SIREN : 482 234 176

Nom ou dénomination : VERDON AVENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2023 sous le numéro de dépôt 3028

IDENTIFICATION

Mme guion corinne

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20141390110606

Pour le compte de :

SARL VERDON AVENTURE

COLLE DE LINEAU

04800 GREOUX-LES-BAINS

N° SIREN : 482 234 176

Période déclarée : Année 2022

Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

R.C.S. Manosque 482 234 176

Greffé T.C. Manosque

Procès Verbal de Dépôt

N° 2025/2028

Date 06 SEP. 2023

Le Greffier



[Signature]

Certifié conforme

[Signature]

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	54 010		54 010
Immobilisations corporelles	280 516	166 956	113 560
TOTAL I (5)	334 526	166 956	167 570
2 - Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	1 965		1 965
Créances autres (3)	155 861		155 861
Disponibilités	97 906		97 906
TOTAL II	255 732		255 732
TOTAL GENERAL (I + II)	590 258	166 956	423 302

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	50 000
Réserve légale	5 000
Report à nouveau	3 853
Résultat de l'exercice	2 131
TOTAL I	60 984
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	34 620
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	147 542
TOTAL III	362 318
TOTAL GENERAL (I + II + III)	423 302

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	34 620
(2) Dont créances à plus d'un an	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	82 087
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	0	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0

CG

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	195 081
Autres produits			3 100
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			198 181
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			30 033
Autres charges externes			54 186
	dont crédit-bail mobilier	0	
	dont crédit-bail immobilier	0	
Impôts, taxes et versements assimilés			662
	dont TP/CFE, CVAE	662	
Rémunérations du personnel			60 064
Charges sociales			21 441
Dotations aux amortissements			28 552
Dotations aux provisions			0
Total des charges d'exploitation (II)			194 938
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			3 243
Produits et charges divers	Charges financières (V)		558
	Charges exceptionnelles (VI)		180
	Impôts sur les bénéfices (VII)		375
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			2 130

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	2 130	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		375
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	2 505	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)		0
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	2 505	

CG

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLÉ	Montant
IMÔTS SUR LES SOCIETES	375

CG

S A R L VERDON AVENTURE au capital de 50 000 € réparti en 500 parts

Siège social : Domaine des ESPERS 04220 Ste-TULLE

SIRET : 482 234 176 00022

RCS MANOSQUE 482 234 176 N° gestion 2005 B 84

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1juin 2023

Sont convoquées :

RODRIGUEZ Corinne 380 parts et son associée
GUION Charlotte 120 parts

La présidence est assurée par Mme RODRIGUEZ Corinne.

La présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société**
- le bilan**
- les comptes de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022**
- Le rapport de la gérance.**
- Le texte des résolutions soumis à l'assemblée**

La présidente déclare que ces documents ont été remis à son associée 15 jours francs avant la date de la présente assemblée. L'associée lui donne acte de cette déclaration

La présidente donne lecture du rapport de gestion et déclare la discussion ouverte.

L'associée ne demandant pas la parole, la présidente soumet au vote les résolutions de l'ordre du jour.

1^{er} Résolution : l'assemblée après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2eme Résolution : L'assemblée donne quitus entier à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3eme Résolution : Le bénéfice de l'année 2022 s'élève à 24.300 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature, possibly 'A', is written above the initials 'CG'.

4eme Résolution : Affectation du résultat 2022, le bénéfice de 2130 est affecté de la façon suivante:

- à la réserve légale: 0€
- Au report à nouveau débiteur: 0€
- Au report à nouveau créditeur: 2130 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

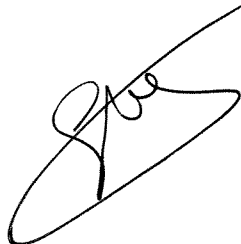
5eme Résolution : L'assemblée fixe la rémunération nette de la gérante sur la base d'un traitement annuel de 18 000€.

La gérante à droit en outre, aux remboursements de ses frais de déplacement et de représentation, à charge pour elle de les justifier.

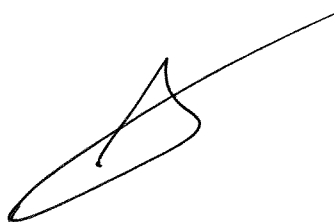
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FIN DE SEANCE : Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16H

GUION Charlotte



RODRIGUEZ Corinne



S A R L VERDON AVENTURE au capital de 50 000 €
Siège social : Domaine des ESPERS 04220 Ste-TULLE
SIRET : 482 234 176 00022
RCS MANOSQUE 482 234 176 N° gestion 2005 B 84

Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Chère associée, nous sommes réunies en assemblée générale ordinaire annuelle afin d'examiner les comptes de l'exercice 2022 et rendre compte des activités de notre société.
A ce titre il vous a été remis :

- 1) Le bilan
- 2) Le compte des résultats
- 3) L'annexe de l'exercice 2022
- 4) Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

1 Etablissement des comptes annuels

1. Les comptes sont établis suivant les principes généraux.

Ils sont présentés de manière comparative des exercices clos et les prévisions de l'exercice en cours.

2. Gestion et activité de l'exercice 2022

La saison a débutée fin février et s'est terminée le 7 novembre 2022.

Nous avons acheté cette au 1er Avril 2022 un 3eme parc « Forest Sensation » se trouvant sur la commune de la Tour d'aigues pour un montant de 90 000€.

Nous avons enregistré un nombre d'entrées sensiblement similaire par rapport à l'année 2021 en ce qui concerne nos 2 parcs, mais bien évidemment une hausse du CA et des entrées dus à l'arrivée de Forest Sensation.

Les recettes correspondantes HT sont de 198181 € .

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 2130.64

2 Prévisions d'activité pour l'exercice 2023

Reconstruction totale des 5 parcours Kid's de Canyon Parc situé sur le domaine de Château Laval.

Agrandissement du parcours noirs de Forest sensation avec construction de 2 grandes tyroliennes.

Construction d'un nouvel atelier Quick'Flying (saut dans le vide)

3) Rémunération de la Gérance

La rémunération de la gérance est portée à la somme annuelle de 18 000 € majorée de frais de déplacement et de représentation sur présentation de justificatifs..

Ste-TULLE le 1juin 2023

La GERANTE

RODRIGUEZ Corinne

